



Récupération d'un lotissement privé par une commune

Par **Mel83**, le **29/10/2017** à **18:10**

Bonjour,

J'habite dans un lotissement privé et nous souhaiterions céder toutes les parties communes du lotissement (voiries, éclairage, bassins de retentions d'eau) à la mairie.

Je cherche des arguments pour que la mairie trouve des intérêts à cette récupération. Donc je voulais savoir si dans ce type d'opération la commune peut toucher des subventions ou aides financières de la part de la région et/ou du département ou autre ?

Merci pour votre aide.

Par **morobar**, le **29/10/2017** à **19:22**

Bonjour,

Pourquoi des subventions ?

Si la commune reprend les biens de l'ASL, cela se fera gratuitement et frais de mutation à votre charge.

Après effectivement les dotations tiennent compte de la longueur des réseaux.

Les argument consistent à bonifier l'agrandissement de la voirie publique, voire anticiper sur le développement d'autres constructions à partir de vos réseaux et de votre voirie.

Souvent au moment du dépôt du permis d'aménager, le lotisseur a pris langue avec la commune pour connaître sa position éventuelle sur une cession de ces biens.

A vérifier donc s'il n'existe pas quelque part une délibération municipale à ce sujet.

Par **amajuris**, le **29/10/2017** à **20:21**

bonjour,
une commune n'est jamais obligé de reprendre des parties privatives d'un lotissement.
un des arguments voir une des conditions, c'est ce que vous proposez à la commune soit
dans un bon état.
salutations

Par **Mel83**, le **30/10/2017** à **12:11**

Bonjour,
Je vous remercie de vos réponses
Salutation